



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 73488

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les conséquences de la fermeture de la maison de retraite « la Source » située à Villemomble (Seine-Saint-Denis). En effet, cet établissement fait l'objet d'un arrêté de fermeture pris par la mairie le mois dernier pour des questions de sécurité, ce qui oblige de nombreux pensionnaires à trouver une nouvelle maison de retraite dans un laps de temps très court, c'est-à-dire avant le mois d'avril. Or, l'annonce de la fermeture de cette résidence, propriété du groupe Médéric, intervient très brutalement si l'on prend en considération que cette issue était connue du propriétaire depuis un certain temps. Outre que cette décision met au pied du mur des personnes dépendantes souvent très diminuées physiquement et nécessitant par conséquent une prise en charge importante, elle contraste non seulement avec l'ampleur du parc immobilier géré par le groupe Médéric, mais aussi par le volume des réserves financières dont celui-ci dispose. Il serait pourtant logique qu'en matière d'hébergement de personnes âgées, la dimension humaine prévale sur l'esprit de lucre et que tout soit fait pour préserver l'accueil et la sérénité de nos aînés. Dans ces conditions, il lui demande selon quelles modalités le secrétariat d'Etat aux personnes âgées entend intervenir pour faire en sorte que les résidents mis en demeure de quitter cette maison de retraite puissent rapidement trouver un foyer d'accueil dans un environnement proche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73488

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1054